

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE

18 DÉCEMBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la caserne incendie mardi 18 DÉCEMBRE 2018, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

Madame Véronique Dionne  
Madame Ginette Côté  
Madame Sophie Sirois  
Monsieur Stéphane Dubé  
Monsieur Jean Pelletier  
Monsieur Bernard Nieri

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté unanimement d'en accepter le contenu, tel que présenté.

18.12Sp1.6.

**Prévisions budgétaires 2019**

Attendu qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2019 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figure;

Attendu que le Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois que les prévisions budgétaires soumises soient approuvées.

Il est donc accepté à l'unanimité des membres du conseil, ce qui suit :

Que le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2019 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

**DÉPENSES**

Administration générale :	433 337 \$
Sécurité publique :	237 307 \$
Transport routier :	625 903 \$
Hygiène du milieu :	296 176 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire :	42 032 \$
Logement social :	0 \$

Loisirs et culture :	243 410 \$
Promotion et développement économique :	123 205 \$
Frais de financement (capital et intérêts) :	301 019 \$

**TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS :** **2 302 389 \$**

**AFFECTATIONS AUX DÉPENSES D'OPÉRATIONS**

Surplus accumulé non affecté :	45 000 \$
Surplus accumulé affecté - Ex-Village :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Eau et égout :	15 000 \$
Surplus accumulé affecté - Loisirs :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Petite séduction :	0 \$
Réserve - Fonds de roulement :	46 000 \$

**TOTAL DES AFFECTATIONS :** **106 000 \$**

**TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS MOINS AFFECTATIONS : 2 196 389 \$**

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS**

Achat de terrain	15 000 \$
Équipement - entretien des parcs	4 000 \$
Projet d'affichage - autoroute 20	3 333 \$
Travaux d'amélioration - terrains sportifs	83 800 \$
Travaux de pavage - rue Talbot	10 000 \$
Travaux - Centre Récréatif Guy D'Amour	6 600 \$

**TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :** **122 733 \$**

**TOTAL DES DÉPENSES :** **2 319 122 \$**

Que le Conseil est autorisé à percevoir les revenus suivants devant lui permettre d'assumer l'ensemble des dépenses prévues, à savoir :

**RECETTES**

**A) RECETTES SPÉCIFIQUES :**

Compensations pour services municipaux :	362 614 \$
Autres recettes de sources diverses :	74 700 \$
Transferts de droits :	0 \$
Paiements tenant lieu de taxes :	54 000 \$
Subventions et contrats :	314 375 \$
Revenus versés par la MRC (Éolien, carrières, autres) :	137 499 \$

**TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES :** **943 188 \$**

**B) RECETTES BASÉES SUR LE TAUX DE TAXATION :**

Pour combler la différence entre le total des dépenses prévues et le total des recettes spécifiques :

Une taxe foncière générale de 1.0043 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte.

- l'évaluation totale imposable des immeubles de la Municipalité de L'Isle-Verte, soit sur 129 286 400 \$.

- 129 286 400 \$ X 1.0043 \$/100 \$ : 1 298 423 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0142 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie des nouveaux services d'égouts et d'aqueduc.

- 129 286 400 \$ X 0.0142 \$/100 \$ : 18 338 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0181 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion de voirie.

- 129 286 400 \$ X 0.0181 \$/100 \$ : 23 331 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0055 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie du coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout traversant la rivière Verte.

- 129 286 400 \$ X 0.0055 \$/100 \$ : 6 997 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0223 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion incendie « camion-citerne ».

- 129 286 400 \$ X 0.0223 \$/100 \$ : 28 845 \$

**TOTAL DES RECETTES BASÉES SUR LA TAXATION :** 1 375 934 \$

**TOTAL DES RECETTES (A + B) :** 2 319 122 \$

Que le conseil municipal accorde un escompte au taux de 3 % sur tout compte de taxes annuel acquitté, en entier, dans les dix (10) jours de la date de son envoi, et ce, prévalant également, pour un compte complémentaire portant au rôle une nouvelle construction.

Que le conseil municipal établisse à 10 % le taux d'intérêt pour les taxes dues à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2019 auquel s'ajoute une pénalité au taux de 5 %.

Que le conseil municipal établisse à 15 % le taux d'intérêt pour tous les autres types de comptes dus à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2019.

Que le conseil municipal fixe les modalités de paiement suivantes pour le paiement des taxes foncières et tarifs municipaux de l'exercice financier 2019 :

Lorsque le montant total des taxes foncières et des tarifs municipaux est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux, en trois, en quatre, en cinq, ou en six versements égaux.

Que le conseil municipal établisse les échéances de paiements de la façon suivante :

Le versement unique ou le premier versement du total de toutes les taxes municipales (y compris les tarifs) doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement, le quatrième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement. Le cinquième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le quatrième versement. Le sixième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le cinquième versement.

Que le conseil municipal permette à ce que les modalités et échéances de paiements, ci-haut mentionnées s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales et tarifs pouvant être imposés suite à une correction du rôle d'évaluation.

Que le conseil municipal décrète que suite à un versement non effectué dans le délai prescrit, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

#### **18.12Sp1.8.**

#### **Programme triennal des dépenses en immobilisations**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte entérine le programme de dépenses en immobilisations suivant pour les exercices financiers 2019-2020-2021.

Le présent programme triennal se lit comme suit :

#### ***Projet 19-01 : Travaux de mise aux normes de l'eau potable***

**Coût estimé :** 3 251 636 \$

Années de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : emprunt à long terme, subventions gouvernementales et contribution du Ministère des Transports du Québec.

***Projet 19-02 : Travaux d'asphaltage - Phases prévues au plan d'intervention en infrastructures routières locales (Coteau-du-Tuf)***

**Coût estimé :** 433 905 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale et emprunt à long terme.

***Projet 19-03 : Travaux d'asphaltage - rue Béland***

**Coût estimé :** 104 783 \$

Année de réalisation : 2019.

\* Travaux amorcés en 2018 (75 992 \$ s'ajoute à l'estimé de 2019)

Source probable de financement : emprunt à long terme.

***Projet 19-04 : Projet de développement domiciliaire - Doris Dickner***

**Coût estimé :** 210 000 \$

Années de réalisation : 2020 et 2021.

Sources probables de financement : emprunt à long terme et recettes de taxes.

***Projet 19-05 : Travaux d'agrandissement à la Villa Rose des Vents***

**Coût estimé (participation) :** 250 000 \$

Année de réalisation : 2020.

Source probable de financement : emprunt à long terme.

***Projet 19-06 : Affichage le long de l'autoroute 20***

**Coût estimé (participation) :** 10 000 \$

Année de réalisation : 2019-2020-2021.

Source probable de financement : recettes de taxes.

***Projet 19-07 : Achat de terrain - rue Béland***

**Coût estimé :** 15 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

***Projet 19-08 : Achat d'une remorque pour équipement d'entretien des parcs***

Coût estimé : 4 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

***Projet 19-09 : Travaux de pavage - extrémité Ouest - rue Talbot***

Coût estimé : 10 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

***Projet 19-10 : Remplacement - bandes de patinoire***

Coût estimé : 50 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale et contribution du milieu.

***Projet 19-11 : Remplacement du système d'éclairage - terrain de balle***

Coût estimé : 50 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale et contribution du milieu.

***Projet 19-12 : Remplacement du revêtement de plancher - Centre Récréatif Guy D'Amour***

Coût estimé : 13 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale, recettes de taxes et contribution du milieu.

***Projet 19-13 : Agrandissement du garage municipal***

Coût estimé : 200 000 \$

Année de réalisation : 2020.

Sources probables de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

**Projet 19-14 : Compteurs d'eau pour les ICI**

**Coût estimé :** 30 000 \$

Année de réalisation : 2019-2020.

Source probable de financement : excédents de fonctionnement.

**Projet 19-15 : Remplacement d'équipement - tables de réception**

**Coût estimé :** 4 500 \$

Année de réalisation : 2019.

\*Remplacement amorcé en 2018 pour une valeur équivalente.

Source probable de financement : recettes de taxes.

**Projet 19-16 : Parc municipal - rue D'Auteuil**

**Coût estimé :** 23 760 \$

Années de réalisation : 2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

**Projet 19-17 : Remplacement du système informatique**

**Coût estimé :** 20 000 \$

Années de réalisation : 2019.

Source probable de financement : surplus non affecté.

**Projet 19-18 : Remplacement de l'unité d'urgence**

**Coût estimé :** 45 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : financement à long terme.

**Projet 19-19 : Travaux d'asphaltage - Montée des Coteaux**

**Coût estimé :** 195 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

**Projet 19-20 : Équipement d'urgence - génératrice**

**Coût estimé :** 25 000 \$

Année de réalisation : 2020.

Source probable de financement : recettes de taxes.

18.12Sp1.9.

Levée de la séance

À 20 h 21, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE

18 DÉCEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la caserne incendie mardi 18 DÉCEMBRE 2018, à 20 heures 24, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

Madame Véronique Dionne  
Madame Ginette Côté  
Madame Sophie Sirois  
Monsieur Stéphane Dubé  
Monsieur Jean Pelletier  
Monsieur Bernard Nieri

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté unanimement d'en accepter le contenu, tel que présenté.

18.12Sp2.3.

**Avis de motion et présentation du projet de règlement de tarifications des services municipaux pour l'année financière 2019**

Madame la conseillère Véronique Dionne donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement imposant, sur la base de tarifications, le coût des divers services municipaux pour l'année 2019. Ce règlement viendra remplacer le règlement 2018-157.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18.12Sp2.4.

**Proposition d'assurance collective**

Considérant que le contrat d'assurance collective liant la Municipalité à la compagnie d'assurance Manuvie prend fin le 31 décembre 2018;

Considérant la proposition de renouvellement soumis par la firme de courtage DLM Services Financiers faisant état d'une hausse de 23,16 % des primes pour l'année 2019;

Considérant la proposition offerte par le régime d'assurance collective des Chambres de Commerce restreignant la hausse de primes à 9 %, tout en comprenant des protections équivalentes;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit retenue la proposition d'assurance collective offerte par les Chambres de Commerce et que soit adressée une demande d'annulation de la police d'assurance collective de la compagnie Manuvie.

18.12Sp2.6.

Levée de la séance

À 20 h 38, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER